

**QUALITÉ ET CADRE DE VIE
POURNOY-LA-CHÉTIVE ET ALENTOURS**

Siège : 2 place Delacour, 57420 Pournoy-la-Chétive

Association inscrite au registre des associations auprès du Tribunal judiciaire de Metz

SIREN : 848 468 690 - SIRET : 848 468 690 00013

Site internet : www.qualitedevieplc.org

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 9 FEVRIER 2024

AVIS DE CONVOCATION

Cher/chère membre de l'Association,

Au nom de la direction de l'Association, j'ai le plaisir de vous informer que l'assemblée générale ordinaire de notre association (ci-après, « l'Assemblée ») est convoquée **à 20 heures le vendredi 9 février 2024 à la salle des associations, salle polyvalente de Pournoy-la-Chétive**, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. approbation du rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2023,
2. approbation du rapport sur la situation financière de l'Association ainsi que des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
3. décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
4. quitus de l'exécution de leurs mandats aux membres de la direction de l'Association pour l'exercice clos le 31 décembre 2023,
5. fixation du montant de la cotisation pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024,
6. désignation des vérificateurs aux comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024,
7. pouvoirs pour formalités.

RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE

Première résolution - approbation du rapport moral et d'activité pour l'exercice 2023

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ledit rapport.

Deuxième résolution - approbation du rapport financier et des comptes pour l'exercice 2023

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que du rapport des vérificateurs aux comptes sur ce rapport, approuve ce rapport financier ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui font apparaître un bénéfice de € 7,49.

Troisième résolution - affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 en report à nouveau, dont le solde créditeur est ainsi porté de € 919,67 au 31 décembre 2023 à € 927,16.

Quatrième résolution - quitus aux membres du bureau de l'Association pour l'exercice 2023

L'Assemblée donne à chacun des membres du bureau de l'Association quitus plein et entier à raison de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cinquième résolution - montant de la cotisation pour l'exercice 2024

Sur proposition de la direction de l'Association, et en application des dispositions de l'article 9.2 des statuts de l'Association, l'Assemblée décide de fixer le montant de la cotisation pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024 à la somme de € 10,00 (dix euros).

Sixième résolution - désignation des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2024

En application des dispositions de l'article 9.2 des statuts de l'Association, l'Assemblée décide de renommer Messieurs Francis Petitdemange et Éric Maginot aux fonctions de vérificateurs aux comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2024.

Septième résolution - pouvoirs pour formalités

L'Assemblée donne pouvoir à son président, avec faculté de délégation au secrétaire de l'Association, pour la réalisation de toutes formalités légales consécutives à la présente assemblée générale.

CONSULTATION ET COMMUNICATION DES RAPPORTS

Le rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le rapport financier pour ce même exercice, ainsi que le rapport des vérificateurs aux comptes y afférent, sont disponibles pour consultation et/ou téléchargement sur le site Internet de l'Association (www.qualitedevieplc.org).

RAPPEL DES RÈGLES EN MATIÈRE DE QUORUM ET MAJORITÉ

En application des dispositions de l'article 9.1 des statuts de l'Association, pour que l'assemblée générale puisse valablement délibérer, doivent être présents ou représentés au moins le quart de ses membres disposant chacun de la voix délibérative nécessaire, les résolutions soumises au vote étant prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés.

Les membres ne pouvant participer en personne à l'assemblée générale peuvent donner pouvoir à un autre membre de l'Association ou au président, à l'aide de la formule de pouvoir jointe au présent avis de convocation.

ADHÉSION OU RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION A L'ASSOCIATION

Il est rappelé à toutes fins utiles que seuls les membres à jour de cotisation peuvent valablement exprimer un vote lors de l'assemblée générale.

Pour adhérer ou renouveler votre adhésion à l'Association, trois solutions s'offrent à vous :

- procéder à un paiement en ligne sur le site Internet de l'Association (règlement sécurisé par carte bancaire) : <https://qualitedevieplc.org/pour-adherer/>
- adhérer en remplissant le formulaire d'adhésion ci-après, qui devra être ensuite déposé dans la boîte aux lettres de l'Association au 2 place Delacour à Pournoy-la-Chétive, avec votre règlement par chèque, au plus tard la veille de la date de l'assemblée générale,
- adhérer en remplissant le formulaire d'adhésion ci-après, et le remettre au président de l'Association avec votre règlement par chèque avant le début de l'assemblée générale.

Comptant sur votre participation à la prochaine assemblée générale et sur votre soutien réaffirmé à l'Association, je vous prie d'agréer, cher/chère membre de l'Association, l'expression de ma considération distinguée.

Pour l'Association, son président
Monsieur Alain Pronost

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Alain Pronost".